

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 12 JANVIER 2012

OBJET : Demande de financement de la deuxième année du poste de développeur de projets locaux (DE.F.I.E.)

Nombre de membres du bureau : 9 représentants 9 voix
Nombre de membres en exercice : 9 représentants 9 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 5 représentants 5 voix

N° : 002/ 2012

L'an deux mille douze et le douze janvier le BUREAU régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMPPV à Brignoles.
Il examine le point n° 4 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michaël LATZ préside.

ETAIENT PRESENTS :

CC Comté de Provence :

Monsieur Michaël LATZ, Président
Monsieur Paul CASTELLAN, membre

CC Provence d'Argens en Verdon :

CC Val d'Issole :

Monsieur Jean-Pierre MORIN, 1^o vice-président
Monsieur Gérard FABRE, membre

CC Sainte Baume Mont Aurélien :

Monsieur Gérard BLEINC, 2^o vice-président

Membre associé :

Monsieur Gabriel RINAUDO
Monsieur André GUIOL
Madame Sylvie MASSIMI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
le :... 2.6. JAN. 2012
Et publication ou notification
le :... 3.1. JAN. 2012

Le dispositif DE.F.I.E., favorisant l'installation de nouvelles entreprises, a été internalisé au niveau du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte depuis le mois de mars 2011, grâce à la mesure « développeur locaux créateurs d'activités et d'emplois » proposée par le Conseil Régional, qui permet de bénéficier d'un appui financier de 40 000 euros, par an, pendant 3 ans, pour financer le recrutement en direct du conseiller DE.F.I.E.

Pour rappel, le dispositif DE.F.I.E. intervient, sur le Centre et Haut-Var, à travers un accompagnement gratuit, illimité et personnalisé des porteurs de projet (toutes situations sociales) et des chefs d'entreprises tous secteurs d'activités confondus, pour mener à bien l'installation de nouvelles entreprises, le maintien d'entreprises existantes ainsi que la réussite de toutes phases de développement d'entreprises. Il vise également à rompre l'isolement des nouveaux chefs d'entreprises et à les insérer durablement dans le tissu économique du Pays de la Provence Verte, à travers le réseau professionnel de partenaires locaux.

Opérationnel depuis avril 2005, ce dispositif a permis de favoriser la création de près de 1 050 nouvelles entreprises, à travers l'accueil de plus de 2 700 personnes, dans le cadre de permanences hebdomadaires assurées sur chacune des 4 Communautés de Communes. Plus de 1 250 nouveaux emplois ont ainsi été créés sur les 39 communes du Pays de la Provence Verte dont 185 pour l'année 2011.

Ces chiffres résultent d'un partenariat très étroit avec l'ensemble des acteurs économiques locaux. En effet, plus de 60 organismes sur la Provence Verte (les 3 chambres consulaires, URSSAF du Var, Union Patronale du Var, les 39 communes, les 4 communautés de communes, Pôles Emploi et ses prestataires, Mission Locale, Conseil Général et ses prestataires, organismes publics de financement, experts-comptables, établissements bancaires, assureurs, avocats, ...) orientent les porteurs de projets d'activité indépendante vers les permanences de DEFIE : chaque jour, plus de 5 nouveaux porteurs de projets prennent contact avec le dispositif.

Ces résultats s'expliquent également par la souplesse, la rigueur de l'information donnée et la réactivité de DE.F.I.E. plébiscités par les porteurs de projets du territoire.

Chaque année, pour faire face au flux des demandes quotidiennes d'accompagnement, de nouvelles actions (ateliers d'informations, formations techniques, partenariats multiples, forum annuel, actions de communication pour encourager l'entrepreneuriat, permanences hebdomadaires, observatoire statistique, appui aux communes sur des projets de revalorisation de centre-ville, etc...) sont proposées afin que DE.F.I.E. puisse être toujours au plus près des citoyens de la Provence Verte et jouer son rôle de développeur économique.

Le Bureau

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Conseil Régional les financements afférents à ce poste dans le cadre de la mesure « Développeur de projets locaux créateurs d'activités et d'emplois » pour la seconde année du dispositif

- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir concernant cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jour, mois et an susdits.

Le Président du Bureau

Michael LA
Maire de Correns

